

**Séance du 21 décembre 2023
Délibération n°2023-59**

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE arrivé à la question N°59, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents :

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 16 décembre 2023.

Objet : Nommage et recensement des noms des rues.

Le Maire rappelle aux élus qu'il a été décidé de dénommer les rues de la commune, afin de faciliter la localisation des adresses notamment pour les services de secours (Pompiers, Gendarmes...).

M. Tronchon indique qu'après avoir pris attache avec le service SIG de l'Agglomération du Puy qui gère l'adressage, il convient de renommer la rue de l'angle de la Mairie direction St Paulien. En effet, le début de celle-ci a été considéré comme faisant partie de la Place Jean XXIII or elle doit être considérée comme une rue à part. Le maire précise qu'il conviendrait également de nommer 2 chemins. Celui qui part de Labroc en direction de Sans Soucis et celui qui part de Viayes et qui va jusqu'à Lavoûte sur Loire.

Après en avoir délibéré, et après plusieurs propositions, le Conseil Municipal décide :

- de nommer la rue « rue de l'Eglise » avec 12 voix Pour, 1 voix Contre (M. Delaigue) et 2 Abstentions (M. Pommier et Mme Enjolras). Il autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De nommer à l'unanimité le premier chemin : « Chemin de la Vignette »
- De nommer à l'unanimité le deuxième chemin : « Chemin Remondin »

Suite à cette décision, la liste des rues de St Vincent est la suivante :

Les dénominations suivantes sont ainsi adoptées :

Chalignac :

- Rue de la Vialle
- Chemin des Promeneurs
- Chemin des Sarris
- Rue des Jardins
- Rue des Acacias
- Rue du Planou
- Chemin de la Varenne
- Rue de la ronzière
- Route du Ramey
- Place du Forgeron

Cheyrac :

- Route de la N'Haut
- Route du Vignal
- Chemin des Gravottes
- Impasse Champêtre
- Rue de la Renouée
- Place de l'Epicerie
- Rue de l'Ecole
- Impasse de la Passerelle
- Impasse de la Theyre
- Rue de la Maison du Loup
- Impasse des Lilas
- Impasse de la Croix du Maçon
- Impasse du Suc
- Chemin de la Dame
- Impasse du Treuil
- Passage des Noyers
- Chemin du Pressoir
- Rue des Pierres Blanches
- Rue des Caves de Chamblas
- Rue des Roches
- Route de Vorey
- Chemin du Vignaux (La Ribeyre)

Ceneuil :

- Rue du Coudert :
- Chemin de la Louchette
- Chemin du Mouti
- Rue de la Béate
- Impasse des Gentianes
- Chemin de Polierenche

Labroc :

- Chemin de la Vignette
- Rue des Tilleuls :
- Rue des quatre vents :

- Chemin des Marais
- Rue du Mont Courant
- Rue des Versannes
- Impasse de l'Ecole

La Gare :

- Avenue de l'Emblavez
- Route des Etangs
- Impasse des Ateliers

Larcenac :

- Rue des Séquoïas
- Rue de la Raze Longue
- Impasse du Bief
- Place du Four Banal
- Impasse du Ruisseau
- Rue de la Chambre d'Emprunt
- Impasse d'Alamance
- Rue de la Chomette
- Rue de la Loire
- Route des Gorges de la Loire
- Impasse Pra l'Hoste

Le Bourg :

- Rue de l'Eglise
- Chemin Remondin
- Place Jean XXIII :
- Rue de la Forêt :
- Rue des Prairies :
- Chemin des Moines
- Chemin de Viayes :
- Rue de la Mairie :
- Rue du Petit Prince :
- Chemin des Ecoliers :
- Place du Souvenir Français :
- Passage des Petitous :
- Avenue de l'Emblavez :
- Rue de la Fontaine :
- Chemin sous Les Vignes :
- Rue du Barbaris :
- Rue du Chant du Ruisseau :
- Lotissement Les Marronniers :
- Rue des Hirondelles
- Lotissement Las Priousses

Marquès :

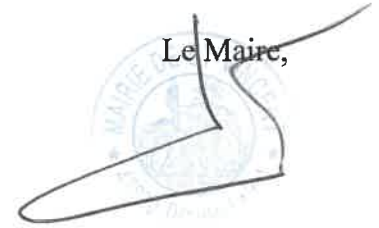
- Route de Ceneuil
- Chemin du Pradet
- Impasse du Four

- Impasse des Mésanges
- Chemin du Couderchoux
- Chemin des Alliberts

Zone :

- Chemin de la Reculade

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE' and 'Puy-en-Velay' around a central emblem.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 11 JAN. 2024
et publication le 11 JAN 2024